

L'**imposition sous l'Ancien Régime** est lourde et variée, supportée par le **peuple**. **Noblesse** et **clergé** en sont, avec le **pouvoir royal**, les principaux bénéficiaires.

La **capitation** est instaurée en 1695. Impôt sur l'ensemble des Français, y compris les privilégiés. Le clergé cependant y échappe en votant une contribution volontaire aux finances royales. Les pauvres qui paient mois de 40 sous de taille en sont exemptés.

La **gabelle** impose le sel. Celui-ci est l'objet d'un monopole royal. Entreposé dans des greniers, il est acheté, taxé, par la population et en toute petite quantité. Cet impôt représente, à l'époque moderne, environ 6% des revenus royaux. Seul moyen pendant longtemps de conserver les aliments, il est indispensable.

Le **cens** est une redevance foncière due au seigneur qui possède des titres sur la terre.

Les **banalités** sont des installations que le seigneur est dans l'obligation d'entretenir et de mettre à la disposition de tous les habitants de la seigneurie. En contrepartie, ceux-ci sont contraints de n'utiliser que ces installations. Les principales banalités sont : le four, le moulin, le pressoir et le marché aux vins.

Le **champart** est un impôt seigneurial prélevé en nature, proportionnel à la récolte (de 1/10 à 1/16). Il est prélevé après la dîme due au clergé.

La **dîme** (du latin *decima* : dixième) est une redevance en nature ou en argent portant essentiellement sur les revenus agricoles et destinée à rétribuer l'Église.

Un **registre de taille** concernant Barrières daté de **1711**, sous le règne de Louis XIV (1661-1715), nous est parvenu. Neuf familles s'acquittent de l'impôt.

La **livre** vaut 20 **sous** ou 240 **deniers**.

Pierre Barriere al 4 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles sixante deux livres six deniers 6	15 15 9 1/2
Bertrand Canteloube al 1 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles quatre onze livres quatre sols neuf deniers	6 2 15 1/2
Pierre Monteils al 3 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles vingt six livres quinze sols trois deniers	21 16 4 1/2
Guillaume Rouzetal al 1 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles quinze livres neuf sols trois deniers	15 15 9 1/2
Pierre Causetal al 3 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles huit livres cinq sols	8 15 5
Héritiers d'Antoine Laval al 2 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles vingt une livres dix neuf sols neuf deniers	21 19 9
Héritiers de Jean Marty de Bagues al 119 1/2 ^{tes} tailles cent dix neuf livres seize sols trois deniers	119 16 3
François Lamothe al 3 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles six livres dix sept sols six deniers	6 17 6
Philippe Noël al al 1 ^{tes} 1/2 ^{tes} tailles neuf livres quinze sols six deniers	9 15 6
Plus	36 4 15 1/2

1711

N°	Familles-feux	Montant de la taille
1	Pierre BARRIERE	62 livres 6 deniers
2	Les héritiers de Bertrand CANTELOUBE	11 livres 4 sols 9 deniers
3	Pierre MONTEILS	6 livres 15 sols 3 deniers
4	Guillaume ROUZETAL	15 livres 9 sols 3 deniers
5	Pierre CAUSSETAL	8 livres 5 sols
6	Héritiers d'Antoine LAVAL	21 livres 19 sols 9 deniers
7	Héritiers de Jean MARTY de BAGUES	119 livres 16 sols 3 deniers
8	François LAMOTHE	6 livres 17 sols 6 deniers
9	Philippe NOËL	9 livres 15 sols 6 deniers